

## ASSURANCES DES FINNS I.F.A. France & LEURS REMORQUES

Lorsqu'on m'a confié la charge de dynamiser le budget de l'I.F.A. France, je me suis souvenu du partenariat que nous avons mis en place avec la Classe des Figaro-Bénéteau à qui nous reversons pour chaque bateau assuré, des royalties de préconisations, tout en n'assurant que les Figaristes membres de la Classe. Bien que Transmer Assurances refusait jusqu'alors de s'intéresser à ce type de risque, nous avons dérogé fin 2009 à cette règle de souscription ... C'est ainsi que nous sommes en mesure, de vous proposer :

- Une assurance spécifiquement réservée aux propriétaires de Finns à jour de leurs cotisations de l'IFA France
- Garantissant leurs coques, leurs mâts, leurs remorques de plage ou de route le cas échéant
- En Tous Risques Accidentels (**sauf pour les remorques où la couverture est limitée aux seuls accidents caractérisés**, y compris Incendie et Vol, **à l'exclusion de la rupture d'essieux**). Rappelons ici que la Responsabilité Civile développée par les remorques attelées ou tractées relève des garanties obligatoires liées au véhicule tracteur (en revanche, les responsabilités civiles de remorques dételées relèvent de la compétence de la présente garantie, et sont couvertes)
- **Dommages aux Voiles exclus dans tous les cas**
- Indemnisation sans différence du vieux au neuf à concurrence des sommes déclarées
- Franchises 150€ par événement, **sauf remorque 300€**
- Garanties Individuelle Accident incluse (50.000€ par événement)
- Cotisation 1,75% TTC des valeurs assurées, plus 27€ d'Individuelle Accident, et 30€ de frais d'Association intégralement reversés à l'I.F.A. France, avec facturation au prorata temporis la 1<sup>ère</sup> année
- Tacite reconduction avec échéance annuelle au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

50 Finns souscrits rapporteraient 1.500€ de redevances à l'Association, c'est l'objectif que nous nous fixons.

Marc ALLAIN DES BEAUVAIS (FRA99)-06.07.29.27.56

